

Instruction n° DGOS/PF2/2016/160 du 23 mai 2016 relative à l'appel à candidatures destiné au renouvellement du dispositif des structures labellisées pour la prise en charge de douleur chronique en 2017, et au relevé de leur activité 2016

23/05/2016

Cette instruction abroge la circulaire n°DGOS/PF2/2012/268 du 5 juillet 2012 relative à la réalisation d'un annuaire national des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique identifiées, et au recueil de leurs données d'activité. La labellisation des structures d'étude et de prise en charge de la douleur chronique (SDC) prend fin en décembre 2016. Ce texte propose un nouveau cahier des charges de labellisation, un dossier de candidature, un guide d'évaluation de ces dossiers et les modalités de recueil des informations relatives à l'annuaire national.